N° 2033A - 2025

① **BILAN SIMPLIFIÉ** Néant ☐

Désignation de l'entreprise	ABC BATEAU ECOLE
Adresse de l'entreprise	55 Boulevard Frédéric MISTRAL 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON Les Aromatiques

SIRET 52284625200024

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Exercice N clos le 31/03/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	Immobilisations incorporelles { Autres *	014 5239	016 5239	
	Immobilisations corporelles *	028 52488	030 34627	17861
	Immobilisations financières * (1)	040 800	042	800
	Total I (5)	044 58528	048 39866	18661
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	STOCKS Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Créances (2) { Autres * (3)	072 9428	074	9428
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084 49982	086	49982
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096 59410	098	59410
	Total général (I + II)	110 117937	112 39866	78071

PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1000
	Écarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 107
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132
	Report à nouveau	134 57601
	Résultat de l'exercice	136 105
	Subventions d'investissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 58814
	Total II	154
Provisions pour risques et charges		156 13346
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172 1412
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 1371)	173 4499
	Comptes courants d'associés	175
	Autres dettes	174
	Produits constatés d'avance	176 19257
	Total III	
	Total général (I + II + III)	180 78071

Certifié conforme à l'original

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	844
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° 2033B - 2025

Néant ☐

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC BATEAU ECOLE

Exercice N clos le : 31/03/2025

Formulaire déposé au titre de l'IR - 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210
	Production vendue : Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
	Production vendue : Services *			217	218	105146
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	2500
	Autres produits				230	845
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	108491
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	44318
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 1455)				244	5896
	Rémunérations du personnel *				250	41484
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8719
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	254	7508
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	11
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	107937
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	554
Produits financiers (III)		280			**Charges financières (V)** 294	184
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347	300	35
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	230
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	105

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 105 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	1390
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	35
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986		ZFU – TE (44 *octies* A) 987		342	
			JEI (44 *sexies* A) 989			
	ZRD (44 *terdecies*) 127		ZRR (44 *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A 181			
	ZFANG (44 *quaterdecies*) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
	Dont divers : Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			646		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			644		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352 1530	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370 1530	372

Certifié conforme à l'original

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : 55 Boulevard Frédéric MISTRAL Les Aromatiques
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846252

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 septembre 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 105,22 Euros de la manière suivante :

- Report à nouveau, soit la somme de 105,22 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31/03/2025 et les exercices au 31/03/2024 et 31/03/2023.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : 55 Boulevard Frédéric MISTRAL Les Aromatiques
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846252

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 septembre 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 105,22 Euros de la manière suivante :

- Report à nouveau, soit la somme de 105,22 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31/03/2025 et les exercices au 31/03/2024 et 31/03/2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : 55 Boulevard Frédéric MISTRAL Les Aromatiques
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846252

Rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.2025

Je soussigné Monsieur Arnaud BATIAT agissant en qualité de gérant de la société ABC BATEAU ECOLE ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de l'entreprise à responsabilité limitée durant l'exercice clos le 31 mars 2025 en vue d'approbation des comptes par l'associé unique.

Situation de la société

La société a déménagé durant l'exercice clos le 31.03.2025. Le local est plus spacieux et mieux agencé pour la clientèle.

Le chiffre d'affaires a légèrement augmenté cette année. Il s'est élevé à 105.145,98 € contre 113.802,8€ l'année précédente, soit une diminution de 11,06 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 107.936,68 € contre 116.350,76€ l'année précédente.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 108.491,10 € contre 121.982,42 € l'année précédente.

Les salaires et traitement s'élèvent à 41.484,22 € contre 44.228,90 € l'année précédente.

Les charges sociales s'élèvent à 8.718,58 euros contre 9.728,37 € l'année précédente.

Proposition d'affectation du résultat

Bénéfice

Le bénéfice de l'exercice clos le 31.03.2025 s'élevant à 105,22 € sera affecté ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau, soit la somme de 105,22 €.

AB

Ce qui porte les capitaux propres à 58.814,00 euros.

Conventions réglementées

En application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, je porte à votre connaissance qu'une convention visée audit article est intervenue :

Au cours de l'exercice 2024/2025, Monsieur BATIAT Arnaud a perçu une rémunération de 28.000,00 Euros au titre de ses fonctions de Gérant.

Prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires afférentes à la rémunération perçue par Mr BATIAT Arnaud au titre de ses fonctions de Gérant pour un montant de 8.311,00 euros au cours de l'exercice écoulé.

Le présent rapport et la décision relative à l'affectation des résultats seront déposés en double exemplaire au greffe du tribunal de commerce.

BATIAT Arnaud
Le gérant

